



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 21 mai 2024

Dossier n° : AE 24.0199

Demandeur : GAEC LA MAISONNADE

Date d'enregistrement de la demande : 12/04/24

Date limite de candidature : 12/07/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/08/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
RAULHAC	2,17	SIMI M-Hélène	Section B 141,142,158,378,380,382,
RAULHAC	3,75	BONHOMME Marc	Section B 17,140,144,145,393j,k,394j,k,
BADAILHAC	24,32	GARROUSTE Christian	Section AD 25,72,73,75,76,80,99,100,117, Section AE 59,60, 61,62,74,
JOU-SOUS-MONJOU	9,67	GARROUSTE Christian	Section B 168,285,287,290,
PAILHEROLS	44,27	GARROUSTE Christian	Section AC 102,108,
RAULHAC	19,43	GARROUSTE Christian	Section B 133,135,137,376, Section F 7,18,20,27,33, 91,106,107,108,109,118,119,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière